

Motion du 24 novembre 2010 de la commission des finances: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 6 mai 2013, dans le rapport M-955 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les dispositions utiles avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) afin de pouvoir disposer des informations financières et statistiques nécessaires à la vérification de l'usage qui est effectivement fait de la subvention de la Ville de Genève, notamment avec une amélioration de la présentation des comptes annuels et par un complément d'information dans le rapport d'activité de la FASe avec des données plus détaillées sur les chiffres individuels par maison de quartier sur la dotation en personnel et les informations relatives au nombre d'enfants bénéficiaires et autres prestations fournies par les maisons de quartier pour les habitants;
- d'exiger de la FASe que ses frais de fonctionnement et particulièrement les frais de son personnel soient facilement identifiables dans ses états financiers et qu'ils fassent l'objet d'un commentaire détaillé dans son rapport d'activité;
- d'évaluer la pertinence de la contribution de la Ville de Genève aux frais de fonctionnement de la FASe.

Le Conseil administratif respecte le principe de sincérité budgétaire relatif à la subvention allouée à la FASe.